

Procédures d'inscription dans le courant bilingue

1. Grande Section de maternelle :

Tout enfant atteignant l'âge de 5 ans au 30 avril de l'année visée est éligible à une demande d'inscription.

Les dossiers sont étudiés au regard des critères ci-dessous :

- Concernant l'élève :

- Degré de préparation à entrer à l'école primaire
- Capacité à parler et comprendre le français
- Scolarisation antérieure dans un programme français ou bilingue
- Nationalité française ou d'un pays dans lequel le français est une langue officielle

- Concernant les parents/responsables légaux :

- Engagement envers le programme bilingue
- Capacité à soutenir l'élève en langue française / degré de maîtrise de la langue française.

Ces critères ne sont pas exclusifs / réhibitoires (*en d'autres termes, le fait par exemple que l'enfant et ses parents/responsables ne parlent pas du tout le français, ne signifie pas que l'inscription ne sera pas acceptée*) ; **mais ils sont nécessaires, le nombre de demandes supérieur au nombre de places offertes nous obligeant à classer les demandes.**

- Pour constituer le dossier de votre enfant, merci de fournir les documents suivants, soit en déposant le dossier papier complet au Front Office à l'attention de Catherine Buatois, soit en envoyant les pièces par voie électronique à Catherine Buatois (catherine.buatois@ed.act.edu.au) – copie à Anna McGown (anna.mcgown@ed.act.edu.au). » :

- Pièce d'identité,
- Justificatif de domicile sur le Territoire de la Capitale australienne,
- Formulaire d'inscription rempli,
- Précédents livrets scolaires de l'enfant,
- Document officiel attestant de la compétence linguistique des parents/responsables (certificats, diplômes)
- Une lettre (et une seule, maximum une page) expliquant le projet familial lié au bilinguisme.
- La fiche « School Readiness Statement » devra être retournée à l'adresse email indiquée par l'école maternelle ou la garderie fréquentée par l'enfant. Aucune fiche transmise par la famille ne sera acceptée.

Un entretien d'évaluation avec les parents/responsables et/ou l'enfant pourra être requis pour compléter la procédure.

2. Du CP à la classe de Terminale :

Les parents/responsables souhaitant inscrire leur enfant dans ces niveaux scolaires doivent contacter le secrétariat français le plus tôt possible, et lui fournir les documents suivants :

- Copie des 3 derniers bulletins/livrets scolaires de l'élève,
- Copie d'une pièce d'identité de l'élève

Les élèves seront inscrits, **sous réserve de place disponible** dans le niveau requis et selon les critères suivants :

1. Scolarité préalable dans un établissement français ou homologué (AEFE), attestée par les 3 derniers livrets / bulletins scolaires
2. Pour les élèves issus d'autres systèmes scolaires mais ayant une connaissance de la langue française:

- Pour les classes du Primaire (de la Grande Section à la Sixième), un test de niveau de français visant à évaluer la capacité de l'élève à suivre le programme français sera mis en place. Seuls les élèves dont le résultat est satisfaisant se verront offrir une inscription.

A partir du niveau CP, les élèves dont le niveau d'anglais (évalué par le professeur d'EALD- anglais, seconde langue- de Telopea Park School selon les critères du Territoire de la Capitale australienne) n'est pas suffisant pour suivre

le programme australien devront intégrer un IEC (Introductory English Centre) afin de pouvoir intégrer le programme bilingue quand leur niveau sera jugé satisfaisant.

- Pour les classes du Secondaire (de la 5^{ème} à la Terminale), deux tests de niveau en français et en mathématiques visant à évaluer la capacité de l'élève à suivre les programmes français sera mis en place. Seuls les élèves dont le résultat est satisfaisant se verront offrir une inscription. Le niveau d'anglais est évalué par le professeur d'EALD-anglais, seconde langue- du Secondaire, selon les critères de l'ACT. Les résultats de cette évaluation permettront de placer l'élèves dans l'un des groupes de niveau d'anglais proposé par l'établissement.

Enrolment process in the bilingual program :

1. Kindergarten :

Any child reaching the age of 5 by the 30th of April of the year concerned is eligible for an application.

The applications will be studied according to the criteria below:

- **About the student:**
 - o Level of preparation to enter primary school
 - o Ability to speak and understand French
 - o Previous schooling in a French or bilingual program
 - o French citizenship or citizenship of a country where French is an official language
- **About the parents/carers:**
 - o Commitment to the bilingual program
 - o Ability to support the student in French language/ degree of fluency in the French language.

These criteria are not exclusive/prohibitive (*in other words, the fact for example that the child and her/his parents/carers do not speak French at all does not mean that enrolment will not be accepted*); **but they are necessary because the higher number of applications than the number of offered places requires us to classify the applications.**

- Please provide the following documents with your application, either by dropping off at the Front Office hard copies of the complete application file in an envelope *to the attention of Catherine Buatois*, or by sending all the documents as attachments to an email sent to Catherine Buatois (catherine.buatois@ed.act.edu.au) – Cc Anna McGown (anna.mcgowan@ed.act.edu.au).” :
- ID,
 - Proof of address in the ACT,
 - completed application form,
 - Previous school/progress reports of the child,
 - Documents attesting to the linguistic competence of parents / guardians (certificates, diplomas)
 - A letter (and only one, maximum one page) explaining the family project related to bilingualism.
 - The "School Readiness Statement" form must be returned to the email address indicated by the preschool or childcare attended by the child. No form sent by the family will be accepted.

An interview with the child and/or the parents/carers may be required to complete the enrolment process

2. From Year 1 to Year 12 classes:

Parents/carers wishing to enrol their child in these grades must contact the French Secretariat as soon as possible, and provide the following documents:

- Copy of the last 3 student reports / booklets,

- Copy of student ID

Students will be enrolled, subject to available space in the required level, according to the following criteria:

1. Prior schooling in a French school or accredited program (AEFE), attested by the last 3 booklets/school reports

2. For students from other school systems but with knowledge of the French language:

- In Primary, a French level test aimed at assessing the student's ability to follow the binational program will be implemented. Only students who have a satisfactory result will be offered an entry.
From the Year 1 level, students whose level of English (assessed by the EALD teacher at Telopea Park School according to the ACT criteria) is not sufficient to follow the Australian curriculum will have to integrate an IEC (Introductory English Center) in order to be able to join the bilingual program when their level is considered satisfactory
- For Secondary (Y7-Y12) classes, two level tests in French and mathematics to assess the student's ability to follow French programs will be implemented. Only students who have a satisfactory result will be offered an entry.
The level of English is assessed by the Secondary EALD teacher, according to the criteria of the ACT. The results of this assessment will place the student in one of the level groups proposed by the school.